Compatibilité climatique Copré

(La Collective de Prévoyance)

Cette documentation est actuellement en cours de mise à jour.

Caractérisation

Copré, la Collective de Prévoyance, a un volume d'investissement total d'environ CHF 4,5 milliards et peut être estimée comme faisant partie des Top 60 à 70 des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

Copré fait dans son règlement de placement. Elle veut donner la priorité aux investissements durables et locaux qui intègrent les notions de protection de l'environnement et de responsabilité sociale. Dans le rapport annuel 2019, Copré avait informé d'avoir nouvellement ajouté des fonds de microfinance et de «Green Bonds». De plus, dans le rapport annuel 2020, Copré annonçait que le Conseil de fondation a validé l'ajout d'une clause complémentaire à ce sujet le Règlement de placement. Conformément à celle-ci, Copré évalue la possibilité d'investir dans des fonds indiciels passifs qui respecteraient les critères du placement durable et a initié un dialogue dans ce sens avec les grandes banques qui sont ses fournisseurs actuels pour les encourager à proposer ce type d'alternatives.

A la demande de l'Alliance climatique, Copré informait lors de deux communications en mai 2021 qu'elle avait pris déjà des premières mesures, et que d'autres seraient en cours d'implémentation. Elle avait mis a disposition la liste des véhicules d'investissement 2021 nouvellement sélectionnés, qui Copré avait considéré comme «labellisés ESG» sur la base d'une auto-évaluation.

Le Rapport annuel 2021 donne maintenant une présentation sur le développement durable. Le rapport portant sur l'ensemble des actifs, établi par un prestataire de services non identifié, indique que 51,5% seraient «labellisés ESG», et que plus de 30% sont «en transition». Copré informe également d'une série de mesures prises au cours de l'année 2021 :

- Transfert des fonds indiciels passifs en actions et obligations vers des tranches «labellisées ESG» à chaque fois que celles-ci étaient disponibles. Ces transactions représentaient près de 30 % des actifs.
- Inclusion d'un volet ESG dans le rapport annuel du gestionnaire du portefeuille de Private Equity. Une analyse brève révélerait que 80% des fonds dans lesquels Copré est investie ont une approche durabilité et que plus de 99% des sociétés sous-jacentes seraient neutres ou positives en termes d'«impact ESG».
- Négociation d'un mandat dédié dans la dette d'infrastructures. La Fondation disposera d'un droit de veto sur chaque projet et pourra ainsi rejeter ceux qui ne donneraient pas satisfaction en termes de durabilité.
- Investissement dans un certificat géré, créé sur mesure à la demande de Copré, dans l'économie de l'Hydrogène vert au sens large.

En août 2022, Copré met la liste actualisée des véhicules d'investissement 2022 à la disposition de l'Alliance climatique. Dans ce nouveau tableau, et avec d'autres informations fournies à l'Alliance climatique, une estimation indicative de la qualité ESG et de la décarbonisation est possible (voir en bas).

Le Rapport annuel 2022 présente le même pourcentage de placements «labellisées ESG» comme l'année précédente.

En novembre 2023, Copré met à disposition sa nouvelle liste des vehicules d'investissement 2023 (voir en bas).

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

Avec ses mesures de décarbonisation notables, la Copré prend de facto en compte les risques climatiques.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Parmi la liste des véhicules d'investissement 2022 susmentionné, l'Alliance climatique était en position de raisonnablement identifier et évaluer comme «Impact Investing» dans les solutions climatiques :

- Le fonds obligataire «Green Bonds» de Blackrock, identifiable comme le iShares Green Bond Index Fund et qui s'oriente à l'indice applicable des Bloomberg Barclays MSCI Green Bond Indices; ce dernier est basé sur les «Green Bond Principles», actuellement reconnus mondialement comme une référence, qui promeuvent des projets (essentiellement gouvernementaux) en faveur des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et d'autres axes d'action favorables au climat.
- Les plateformes infrastructures «Bridge IV et V» Edmond de Rothschild qui comprennent des investissements importants dans des parcs éoliens, des centrales solaires, des projets de biomasse et d'énergie géothermique, des logements sociaux à haut rendement énergétique et des transports écologiques (Page 7 du document d'Edmond de Rothschild susmentionné en cliquant sur le lien).
- Le fonds ZKB Equity Basket Hydrogen investit dans des entreprises pionnières dans le développement de l'hydrogène comme combustible, par exemple pour le trafic lourd.
- Le fonds Blue Orchard Microfinance.

Ainsi, Copré investissait mi 2022 un total cumulé d'environ 4% des actifs dans les énergies renouvelables, d'autres activités positives pour le climat et dans la microfinance. Par conséquent, Copré avait réalise du «Green and Sustainable Impact Investing» au sein du portefeuille mobilier sur une échelle significative.

Pourtant, la liste des vehicules d'investissement 2023 ne liste plus le fonds Blue Orchard Microfinance.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Au lieu du fonds en microfinance, Copré semble investir dans un fonds d'infrastructure de JP Morgan. L'effet positif de ce dernier n'est toutefois pas clair.
- Un fonds obligataire World UBS a été remplacé. Il n'est toutefois pas encore clair si la nouvelle solution est vraiment respectueuse du climat et durable.
- La réponse à la requête correspondante de l'Alliance climatique de novembre 2023 n'a pas encore été donnée.

Pour les actions et les obligations d'entreprises étrangères ayant un impact primaire sur le climat, Copré avait mis à disposition de l'Alliance climatique en août 2022 d'autres informations, dont les suivantes sont significatives et évaluables :

- Les actions des pays industrialisés sont majoritairement investies dans le fonds CSIF (CH) III Equity World ex CH ESG Blue – Pension Fund Plus ZB. Ce fonds est construit avec l'indice MSCI World ESG Leaders, dont l'expérience montre qu'il affiche en moyenne une intensité carbone inférieure d'au moins un tiers à celle de l'indice de référence MSCI World. En effet, le gestionnaire d'actifs documente pour cette solution une décarbonisation de 43% par rapport à la référence de marché.
- Les actions des marchés émergents sont investies dans le fonds CSIF (Lux) Equity Emerging Markets ESG Blue DB CHF. Ce fonds est construit avec l'indice MSCI Emerging Markets ESG Leaders, dont l'expérience montre qu'il affiche en moyenne une intensité carbone inférieure d'au moins un tiers à celle de l'indice de référence MSCI Emerging Markets. En effet, le gestionnaire d'actifs documente pour cette solution une décarbonisation de 44% par rapport à la référence de marché.
- Les actions suisses sont majoritairement investies dans le fonds CSIF (CH) Equity Switzerland Total Market ESG Blue ZB. Ce fonds est construit avec l'indice SPI ESG avec une décarbonisation de 4% par rapport à la référence de marché, soit l'indice SPI.

Bien qu'il ne soit pas encore possible de donner une estimation fiable et précise de la décarbonisation, l'Alliance climatique postulait à titre indicatif que Copré a réduit l'intensité en CO2 d'environ un quart sur l'ensemble du portefeuille d'actions et d'obligations (étranger, Suisse).

Avec son Rapport annuel 2023, Copré publie des données climatiques orientées aux Swiss Climate Scores et au standard de reporting ASIP. La performance de décarbonisation sur les actions et obligations d'entreprise en intensité CO2 (t/mio revenus) s'élève à 20% de moins que le benchmark du marché, ce qui confirme à peu près l'estimation de l'Alliance climatique. Quant à la réduction de l'exposition aux revenus d'entreprises avec le charbon, avec 1%, il n'y a pas de différence, mais pour les entreprises avec revenus aux autres combustibles fossiles le portefeuille Copré est, avec 6%, moins exposé que le benchmark avec 8%.

Adhésion à des associations de développement durable

Copré est membre de Ethos.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger et en Suisse

Copré manque d'une politique publique en matière de dialogue (engagement) avec les entreprises investies à l'étranger dans le domaine ESG.

Aucun droit de vote n'est exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Avec son Rapport annuel 2023, Copré publie des données climatiques orientées aux Swiss Climate Scores et au standard de reporting ASIP.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

Copré n'a pas annoncé d'intention de préparer un plan systématique pour une trajectoire de décarbonisation compatible avec l'Accord de Paris.

Alliance Climatique Suisse

Conclusion:

- Green Impact Investing au sein du portefeuille mobilier dans les énergies renouvelables et autres technologies vertes sur une échelle significative d'environ 4% des actifs.
- Copré a réduit l'intensité en CO2 d'environ 20% sur l'ensemble du portefeuille d'actions et d'obligations (étranger, Suisse) par rapport au benchmark.

Dès que des données ESG et CO2 fondées seront disponibles, montrant une décarbonisation substantielle et déjà effectuée des portefeuilles de titres, qui sera le cas échéant combinée à un engagement ESG et climatique, et qu'une trajectoire de décarbonisation en ligne avec l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris sera ainsi perceptible selon les critères du rating l'Alliance climatique changera la classification au **VERT CLAIR**.

↑

Tendance 2020-2024 :

Évaluation: beaucoup mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Grâce à son investissement d'impact substantiel dans les énergies renouvelables et autres technologies vertes, ainsi qu'à la conversion d'une majorité de ses actions vers des indices ESG à haut niveau d'intervention, Copré a déjà réalisé une décarbonisation et une amélioration de la qualité ESG significatives de son portefeuille de titres.
- Le développement de la politique de durabilité devrait aboutir à une trajectoire bien documentée de décarbonisation du portefeuille avec un bilan net zéro au plus tard 2050, basée sur des objectifs intermédiaires en ligne avec la feuille de route la plus avancée actuellement, le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance.
- Pour respecter le plus rapidement possible l'objectif de limitation du réchauffement à 1, 5°C, une réduction d'au moins 22%, ou mieux, de 32% par rapport à 2020 est nécessaire d'ici 2025, et une réduction de 49%, ou mieux, de 65% d'ici 2030.
- Ces objectifs de réduction du Target Setting Protocol de la UN convened Net Zero Asset Owners Alliance sont absolus et se rapportent aux propres émissions de CO2eq financées en 2020. Ils ne doivent pas être fixés en comparaison avec le marché de référence mondial. La part élevée habituelle d'investissements nationaux, moins intensifs en CO2eq, ne devrait pas être employée pour justifier des mesures de décarbonisation comparativement faibles.
- Enfin, selon le Target Setting Protocol de la UN convened Net Zero Asset Owners Alliance, la prise d'influence sur les entreprises investies ayant un impact ESG et climatique (Investor's Engagement) – y compris l'exercice des droits de vote des actionnaires à l'étranger ayant un impact positif sur le climat – fait encore défaut.
- Pour Investor's Engagement et l'exercice des droits de vote, Copré devrait de préférence s'affilier directement, en tant qu'Asset Owner, à une association existante ou à un prestataire de services, ou alors – en particulier pour les titres étrangers – ne faire appel qu'à des Asset Managers qui pratiquent un engagement dont l'efficacité est prouvée.